# Région Champagne-Ardenne

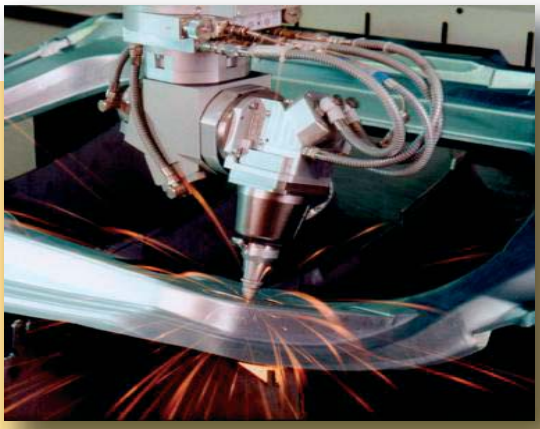

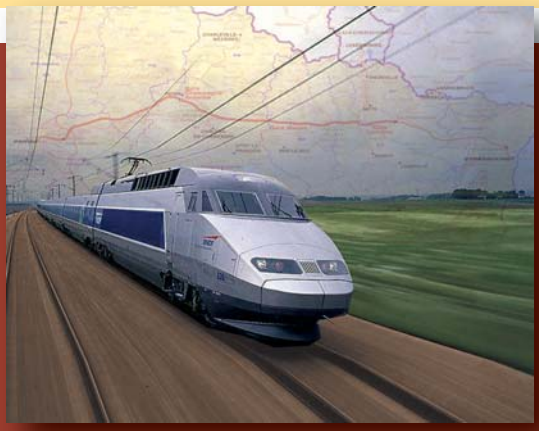

# schéma régional du développement économique et de l'emploi

## Extrait

fédérer pour réussir

REGION CHAMPAGNE ARDENNE

# 2EME ORIENTATION STRATEGIQUE
# ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ET PROMOUVOIR LA FORMATION DES HOMMES

La « marque » de la nouvelle majorité en Champagne-Ardenne est d'inscrire le principe d'un développement économique dynamique dans une double perspective : au service d'un meilleur équilibre des territoires et pour un accès de tous à l'emploi notamment grâce à la formation.

## Structurer les territoires de projet

Territoires et population active présentent des caractéristiques analogues : disparités et fragilités ; aussi, seule une analyse globale et une action coordonnée qui associe les acteurs publics et privés - élus locaux, partenaires sociaux, entreprises et branches professionnelles - peuvent vaincre les facteurs d'inégalité et créer du développement.

La Champagne-Ardenne souffre de handicaps persistants : une population peu importante, en diminution et vieillissante, une armature urbaine faible, des nombreuses communes rurales de très petite taille, et des intercommunalités qui doivent se renforcer. Les relations villes-milieux ruraux et collectivités-société civile restent encore peu développées. **La qualité et le maintien des services publics en milieu rural constituent par ailleurs des éléments majeurs pour le développement économique des territoires.**

Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du territoire de la Champagne-Ardenne, élaboré en 2000, avait préconisé un certain nombre de mesures d'organisation du territoire pour remédier à cette situation. **La mise en place de territoires de projets** était en particulier privilégiée. Cette préoccupation reste d'actualité et doit se poursuivre.

Aujourd'hui, la très grande majorité du territoire régional est organisée en 4 communautés d'agglomération, 23 pays et 2 parcs naturels régionaux (+ 1 PNR en préfiguration).

Tous ces territoires ont défini leur projet ou charte de développement à moyen terme et se sont dotés de dispositifs d'animation, de concertation et de moyens d'ingénierie. Ils sont en mesure d'établir des programmations opérationnelles au service des communes, des acteurs locaux et de la population. Ils ont montré que **la participation et la coordination conduisent à une plus grande cohérence des mesures d'aménagement et de développement local.** La contractualisation dans le cadre de l'actuel contrat de plan Etat Région a permis de financer sur 2000-2006 des projets de pays, de PNR et d'agglomération et de mobiliser des fonds européens.

Aujourd'hui, face aux risques de désertification ou de trop fortes concentration des enjeux fonciers, notamment avec l'arrivée du TGV, la Région propose de franchir de nouvelles étapes en appuyant de manière renforcée les projets structurants des pays, des PNR et des agglomérations pour créer de l'activité et fixer l'emploi. Si les équipements publics, les services à la population, les politiques touchant à l'habitat, aux loisirs, au développement touristique et à l'environnement sont actuellement financés dans les démarches territoriales, le développement économique ne l'est pas suffisamment.

**Le développement futur des territoires repose sur le développement économique et sur l'emploi.** C'est pourquoi **les territoires doivent mieux s'approprier les différents outils du développement économique** comme ils se sont déjà approprié les outils traditionnels d'aménagement.

De la même manière, **la sphère des acteurs institutionnels doit adapter ses modes d'intervention à la diversité des territoires** et intégrer les enjeux territoriaux à la définition de leurs politiques. Le développement équilibré des territoires et un traitement équitable de ceux-ci repose sur cette double approche.

Certains territoires ont récemment pris des initiatives en ce sens, avec l'appui de leurs partenaires pour mettre en œuvre des O.R.A.C (opérations restructuration de l'artisanat et du commerce), élaborer un schéma des services collectifs, un schéma de développement touristique, un plan d'aménagement des zones d'activités, un schéma d'implantation d'aérogénérateurs d'électricité, des plans d'actions foncières, un programme de développement des TIC, ou de soutien aux filières locales agricoles.

Ces approches ont le mérite de s'appuyer sur les caractéristiques particulières de chaque territoire ainsi que sur leur diversité et d'aboutir à une meilleure prise en compte de leurs dynamiques et de leurs difficultés.

De telles initiatives seront encouragées et démultipliées afin d'améliorer la prise en charge par les acteurs locaux des divers facteurs de leur développement. Ceci ne sera toutefois possible que si la connaissance économique du territoire est améliorée, si l'analyse des fonctions manquantes, des difficultés et des besoins est effectuée et si les priorités d'action sur chaque territoire sont dégagées en lien avec les acteurs institutionnels du développement, notamment les organisations consulaires.

**La Région s'attachera à favoriser les réseaux de conseil et l'ingénierie nécessaires à la construction des projets de développement économique des territoires** et à renforcer la coordination des partenaires.
Elle contribuera à définir des cadres de réflexion-type pour la conduite des plans et programmes opérationnels de développement économique dans les territoires.

Elle facilitera dans les territoires pertinents, la mise en place de plans d'actions prioritaires en matière de développement économique (infrastructures d'accueil des entreprises, politiques foncières, requalification des friches, services à la population, artisanat, commerce, accueil touristique, promotion des projets d'économie sociale et solidaire, …).

**Enfin elle recherchera une meilleure territorialisation des politiques d'infrastructures ou d'environnement du développement économique** (sites d'accueil, services à la population, actions collectives, O.R.A.C, accueil touristique, filières locales spécifiques, formation, ...).

## La formation au service du développement économique et de l'emploi

La formation professionnelle constitue l'une des priorités de la stratégie économique régionale.

Région industrielle frappée par les plans de restructuration qui touchent tout particulièrement certains bassins, la Champagne-Ardenne est directement concernée par les dispositifs d'aides à la reconversion et à la revitalisation économique que l'Etat et les secteurs industriels concernés mettent en place.

La formation des hommes et des femmes constitue un facteur clé pour le maintien ou la diversification d'activités industrielles et l'élévation du niveau de compétences est la garantie de la capacité à accueillir des emplois à forte valeur ajoutée.

Un objectif commun au schéma régional de la formation tout au long de la vie - en cours d'élaboration - et au schéma du développement économique et de l'emploi **est de former pour l'accession, le maintien en emploi et pour la mobilité professionnelle.**

**La formation des demandeurs d'emploi** doit permettre de compenser « l'effet ciseau » des départs en retraite de la génération du papy boom et de l'arrivée sur le marché du travail de générations moins nombreuses. La loi du 13 août 2004 donne à la Région une compétence de droit commun pour la programmation, le financement d'actions de formation en direction de tous les publics demandeurs d'emploi, quels que soient leur durée de chômage et leur âge. C'est pourquoi la priorité est donnée aux actions en direction des chômeurs de longue durée. Il en va de l'épanouissement personnel de ces personnes, de l'équilibre social des lieux de vie et de la satisfaction quantitative et qualitative des besoins de l'économie au moment de la vague des départs en retraite.

**La formation des salariés est un autre enjeu capital** pour le développement économique et l'aspiration des salariés à une sécurisation de leur parcours professionnel tant par la promotion sociale interne que par la mobilité professionnelle. Pour y parvenir, la Région ciblera quelques objectifs à fort effet de levier sur l'emploi en partenariat avec l'Etat, les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA), et ce, avec une forte volonté de l'entreprise et des salariés. L'effort de formation doit accompagner les évolutions technologiques et les mutations économiques. Il s'agit d'un véritable investissement pour l'avenir.

**La formation s'avère aussi être un outil complémentaire souvent déterminant pour l'accueil d'implantations nouvelles**, la création d'emploi, la reprise et la transmission d'entreprise. Des formations « cousues main » se sont avérées plusieurs fois dans le passé déterminantes pour l'attractivité du territoire champardennais. La formation de spécialisation préalable à l'embauche a valeur d'aide économique pour l'entreprise et reste quoi qu'il en soit dans l'avenir, la propriété inaliénable du salarié, élément de la sécurisation de son parcours professionnel.

Pour atteindre l'ensemble de ces objectifs, il faut que la Région soit en position de favoriser la coopération et la mise en réseau des compétences des acteurs de la formation au plus près des besoins de chaque bassin d'emploi ou lors d'un besoin ponctuel de personnel qualifié pour une branche professionnelle devant faire face à un surcroît d'activité. C'est en opérant cette synergie que, par exemple, le chantier de la Ligne Grande Vitesse (LGV) a pu se dérouler de façon optimale. La mise en réseau doit également permettre de proposer une offre de qualité dans les bassins les moins denses de la région en utilisant notamment les Techniques d'Information et de Communication (TIC) développées sur les territoires (P@T, zones de formation prioritaires).

Mais en amont de la formation, l'information doit être fédérée, développée, structurée, mise à la disposition de tous en tous lieux. C'est l'objectif des « **Espaces Métiers »** que la Région a décidé de mettre en place dès 2006 et progressivement sur tous les bassins d'emploi du territoire régional. En effet, les informations sur les métiers, les formations, le marché de l'emploi sont dispersées, segmentées et délivrées par de multiples acteurs.

Les « Espaces Métiers » ont vocation à éclairer les demandeurs d'emploi jeunes et adultes sur les choix qu'ils ont à faire pour intégrer ou réintégrer le marché du travail, mais aussi les salariés dans le cadre de l'évolution et de la sécurisation de leur parcours professionnel. L'information sur les métiers, les formations et l'emploi devra se compléter d'une information et d'une orientation sur les démarches de Validation des Acquis de l'Expérience, de création ou de reprise d'entreprise, de Droit Individuel à la Formation (DIF), de Congé Individuel de Formation (CIF).

**Enfin, la priorité est donnée au développement de l'économie sociale et solidaire, composante importante du développement de l'économie, tant par le nombre de salariés qu'elle emploie** que par le rôle social fondamental qu'elle joue. Une des caractéristiques de ce secteur est qu'il associe à la fois des bénévoles et des salariés. Leur compétence se doit d'être développée dans un contexte de plus en plus complexe, tant administrativement que juridiquement, tant en termes de marketing, que de gestion, de ressources humaines, etc.

La Région développera les actions de formation qu'elle a initiées depuis plusieurs années au bénéfice des bénévoles et salariés du secteur de l'économie sociale et solidaire.

## La formation comme outil de prévention et de reclassement

La mondialisation de l'économie et le déplacement des zones de production de biens et de services vers des pays à faible coût de main-d'œuvre touchent directement la Champagne-Ardenne dans ses activités traditionnelles et notamment les industries métallurgiques et textiles. Pour que ces évolutions ne soient pas des fatalités, il faut impérativement développer les dispositifs de veille économique. C'est le cas notamment **des études de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC**) qui doivent permettre d'analyser les risques à partir d'études croisées par bassin et par secteur économique.

Des initiatives ont déjà été prises qu'il convient de compléter et de généraliser. C'est le cas de l'étude menée par la métallurgie qui vise à repérer et mesurer les évolutions quantitatives et qualitatives des métiers de la branche pour mettre en place à court et moyen terme des actions correctives, notamment dans le champ de la formation. Les GPEC pourront servir de base aux **Contrats d'Objectifs avec les branches professionnelles, déclinaisons logiques et indispensables du Schéma régional de la formation tout au long de la vie**.

La Champagne-Ardenne se caractérise par un nombre important de salariés faiblement diplômés ayant de ce fait une faible mobilité professionnelle impliquant nécessairement une faible mobilité géographique. Une des solutions consiste à permettre à ces salariés de bénéficier de formations dites « transversales » leur permettant de s'adapter rapidement aux évolutions du marché du travail. **La nouvelle loi sur la formation professionnelle doit donc être rapidement mobilisée et notamment le DIF et les « périodes de professionnalisation** ».

La Région Champagne-Ardenne pourra, en complément des actions de l'Etat et des programmes européens, appuyer les actions de formations qui auront pour objectif de donner aux salariés les moins qualifiés des compétences transversales nouvelles allant dans le sens d'une sécurisation accrue de leur parcours professionnel.

Les compétences des salariés non diplômés sont réelles et représentent un des atouts de la région. Une entreprise de produits manufacturés de luxe s'est implantée avec succès dans la vallée de la Meuse, pays de fondeurs et de forgerons. Pour « rebondir » face aux mutations industrielles, cette compétence « expérience professionnelle » doit être reconnue, validée, notamment pour celles et ceux qui n'ont pas le premier niveau de diplôme reconnu.
**La Région s'impliquera donc dans l'accompagnement des candidats à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), condition de départ pour « l'ascenseur social » et la mobilité professionnelle.**

Le développement de la formation des salariés et de la VAE devra permettre de corriger à moyen terme les conséquences des mutations industrielles et des phénomènes de délocalisation. Mais à court terme, il faudra encore accompagner les salariés victimes de licenciements. La Région participera au fonctionnement de cellules de reclassement interentreprises mises en place dans les bassins d'emploi ou pour des branches professionnelles (textile par exemple), en complément des dispositifs de l'Etat et des entreprises.

## Anticiper les mutations économiques et prévenir les difficultés des entreprises

L'accroissement des restructurations et des délocalisations d'entreprises (Electrolux, Devanlay, Capdevielle, Malteurop, ...) est lié à la forte dépendance de l'appareil productif régional aux grands groupes et donneurs d'ordre extérieurs à la région ; leur stratégie à l'international fait peu cas des territoires et des hommes.

**Face à ces sinistres industriels et sociaux, la Région veut renforcer son action dans la double optique défensive et offensive.**

Cette action est impérative car l'enjeu social et économique des restructurations en cours est majeur, vu l'aggravation récente de la situation dans certains bassins d'emplois. Elle passe par les trois approches suivantes :

**Tout d'abord, l'identification et le suivi régulier des "comptes-clés" régionaux :**

Compte tenu de l'impact social et économique des restructurations d'entreprises - essentiellement issues des établissements industriels appartenant à des grands groupes - une action systématique de prospection de ce type d'établissement sera réalisée en partenariat avec l'Agence de développement économique Champagne Ardenne Développement et les pôles d'excellence économique régionaux (automobile, textile, emballage, bois-ameublement, agro-ressources, ...) afin d'identifier la stratégie des entreprises concernées, leurs opportunités de développement et, le cas échéant, les "indicateurs d'alertes" (bassin d'activité lié à la perte d'un fournisseur, cession d'une partie ou de la totalité de la société à un autre actionnaire, évolution de la réglementation susceptible d'avoir des effets à court terme sur l'activité, ...).

**Mais aussi la prévention des difficultés des entreprises :**

Afin d'anticiper les difficultés des entreprises, il sera proposé de **renforcer la convention GEODE**, conclue avec la Banque de France, permettant, dans un cadre strictement confidentiel, de réaliser un **diagnostic de la situation de l'entreprise** (forces et faiblesses, évolution, situation par rapport à son secteur d'activité, ...) et de proposer les actions à mettre en place.

**Enfin la mise en place d'un fonds régional de revitalisation économique pour l'emploi marque la volonté de la Région de s'impliquer de manière proactive dans la recherche de solutions nouvelles.**

L'objectif, à titre expérimental pour l'année 2006, est de contribuer à la revitalisation économique de la région et en particulier de certains bassins d'emplois ou secteurs d'activités en difficultés, par l'appui aux entreprises en développement s'engageant à la création d'emplois.

La mise en place de ce fonds s'effectuera dans le cadre d'un partenariat avec l'Etat, le Conseil Economique et Social Régional et les collectivités territoriales (Conseils Généraux en particulier) avec un pilotage assuré par le Conseil Régional.

**La Région assurera la coordination des conventions de réindustrialisation des bassins d'emplois**, mises en place sous l'autorité de l'Etat, dans le cadre de l'application de l'article 76 de la Loi de cohésion sociale, consécutivement aux restructurations d'entreprises.

**L'objectif visé** - en respectant les prérogatives de l'Etat responsable de la mise en œuvre de cette procédure - **est de favoriser une méthodologie d'approche commune sur ce type de dossiers** particulièrement sensibles, de s'assurer du respect de l'engagement initial des entreprises et de veiller à ce que l'utilisation des fonds publics, consécutive à la mise en place de ces conventions, porte sur la revitalisation économique du territoire, dans le cadre d'une démarche coordonnée au niveau régional.

## PLAN D'ACTION OPERATIONNEL

## II. ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ET PROMOUVOIR LA FORMATION DES HOMMES

### FICHE ACTION N°8 : FAVORISER L'ANIMATION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES TERRITOIRES

| | |
|---|---|
| **Constat** | *Les territoires de projets (agglomérations, pays, PNR) constituent des cadres pertinents pour des actions de terrain en matière de développement économique.* |
| **Objectif général** | ◆ **Mobiliser les territoires de projets, agglomérations, pays, PNR sur les objectifs régionaux de développement économique, d'emploi et de formation**<br>◆ **Faciliter la mobilisation des acteurs locaux et accompagner les territoires dans la mise en place de leur programme d'actions prioritaires dans le cadre d'une coordination des politiques européennes, nationales et locales (période 2007-2013)** |
| **Actions et modalités de mise en œuvre** | - Favoriser le maintien et/ou l'adaptation des **services publics locaux nécessaires au développement économique** des territoires notamment en zone rurale<br>- Encourager les **réseaux de conseil et d'ingénierie** nécessaires à la construction des projets de développement économique des territoires et renforcer la coordination des partenaires<br>- Mettre en place une politique de communication régionale adaptée au **développement économique local** afin de sensibiliser la population aux territoires de projets et accompagner les projets territoriaux<br>- Définir des cadres de réflexion-type pour la conduite des plans et **programmes opérationnels de développement économique dans les territoires (appui méthodologique)**<br>- Faciliter dans les territoires pertinents, la mise en place de **plans d'actions prioritaires en matière de développement économique** (infrastructures d'accueil des entreprises, politiques foncières, requalification des friches, services à la population, artisanat, commerce, accueil touristique, projets d'économie sociale et solidaire, …)<br>- Territorialiser les **politiques d'infrastructures ou d'environnement du développement économique de la Région** (sites d'accueil, services à la population, actions collectives, O.R.A.C, accueil touristique, filières locales spécifiques, formation, …) et favoriser la coopération interrégionale (voir fiche n°7)<br>- Valoriser les savoir-faire économiques des territoires auprès des populations locales (visites d'entreprises, circuits de découvertes, ventes directes …) |
| **Partenariat et pilotage** | Union Européenne, Etat, Région, Collectivités territoriales, Territoires de projets, Réseau Consulaire |
| **Echéancier** | 2006 |

## PLAN D'ACTION OPERATIONNEL

## I. ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ET PROMOUVOIR LA FORMATION DES HOMMES

### FICHE ACTION N°9 : ANTICIPER LES MUTATIONS ECONOMIQUES ET LEURS EFFETS SUR LES ENTREPRISES ET LES TERRITOIRES

| | |
|---|---|
| **Constat** | *Les approches macro-économiques ou sectorielles révèlent l'ampleur des mutations mais ne permettent pas d'anticiper concrètement les difficultés des entreprises. Les crises locales sont gérées « à chaud » faute d'outils de prévention. Une meilleure prévention passe par un suivi plus fin des bassins d'emploi et par un accompagnement de leur redéveloppement en **prenant en compte à la fois la dimension filière, la dimension interprofessionnelle et la dimension territoriale.*** |
| **Objectif général** | **Mettre en place un dispositif intégré : veille + prévention économique et sociale, formation, redéploiement économique** |
| **Actions et modalités de mise en œuvre** | **Veille et prévention liées aux mutations :**<br>- Assurer **un suivi systématique des entreprises clés** (en particulier celles dépendant des groupes français et étrangers) dans le cadre **d'un dispositif de veille en lien avec les partenaires** (cf. rôle de Champagne Ardenne Développement - voir fiche n°4)<br>- Favoriser en partenariat avec les branches et leurs OPCA, les **formations « transversales »** destinées aux salariés les moins qualifiés des entreprises les plus exposées aux mutations industrielles<br>- Réaliser des **études de GPEC** par bassin et par branche, prendre appui sur l'enquête « Besoins de Main d'Œuvre » de l'ASSEDIC<br><br>**Redynamisation, formation et accompagnement :**<br>- Systématiser la **concertation et l'échange d'information** sur les dossiers en situation critique dans le respect de la confidentialité<br>- Associer la Région aux **conventions de revitalisation** des bassins d'emplois en difficulté, pilotées par les Préfets de Départements<br>- Créer un **fonds régional** de revitalisation économique pour l'emploi<br>- Participer aux **dispositifs de reclassement,** notamment par la formation et la VAE, les cellules de reclassement interentreprises locales, en faveur des personnes licenciées des PME, en complémentarité des outils mis en place par l'Etat et les entreprises<br>- Accompagner par la formation les décisions d'implantations ou de restructurations d'entreprises |
| **Partenariat et pilotage** | Union Européenne, Etat, Région, ASSEDIC, OPCA, OPEQ, Partenaires sociaux, Branches professionnelles, CBE, Réseau consulaire, Banque de France et Réseau bancaire, Champagne Ardenne Développement, Partenaires privés, Acteurs du CCREFP, Pronovia, Points Relais Conseil en VAE |
| **Echéancier** | - Signature d'une convention avec les Conseils Généraux, l'ANPE et les ASSEDIC : 1er semestre 2006<br>- Mise en place d'un fonds régional de revitalisation économique pour l'emploi : 1er semestre 2006 |

## PLAN D'ACTION OPERATIONNEL

## II. ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ET PROMOUVOIR LA FORMATION DES HOMMES

### FICHE ACTION N°10 : PROMOUVOIR LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE POUR L'EMPLOI

| | |
|---|---|
| **Constat** | *Dans un contexte de mutations industrielles et de développement des services, la région connaît des problèmes de sous-qualification de la main d'œuvre et de «ré-employabilité » des salariés et des chômeurs.* |
| **Objectif général** | **Former pour l'accession, le maintien en emploi et pour la mobilité professionnelle** *(cf. propositions du Schéma régional de la formation tout au long de la vie)* |
| **Actions et modalités de mise en œuvre** | - **Formation des demandeurs d'emploi** : compenser l'effet ciseau des départs en retraite par la formation des demandeurs d'emploi, notamment avec les Conseils Généraux pour la formation des bénéficiaires du RMI<br>- **Formation continue des salariés** : choisir quelques objectifs à fort effet levier sur l'emploi en partenariat avec l'Etat, les OPCA et les entreprises<br>- **Formation comme outil de développement** : afficher la complémentarité avec les outils mis en place par la Région pour l'accueil d'implantations nouvelles, la création d'emplois et la transmission/reprise d'entreprises<br>- Renforcer **l'investissement des entreprises en matière de formation** afin de favoriser l'implication des salariés (journées portes ouvertes emploi)<br>- Favoriser la **coopération et la mise en réseau des compétences** des acteurs de la formation lors de besoins de qualification en nombre sur un bassin<br>- Mettre en place sur le territoire des **« espaces métiers »** permettant aux salariés d'avoir une information complète et des conseils sur les métiers, les formations et le marché du travail<br>- Constituer un véritable service d'intérêt régional de l'orientation tout au long de la vie (cf. Schéma régional de la formation tout au long de la vie)<br>- Mettre en place des **actions de formations spécifiques** pour les bénévoles et les salariés du secteur associatif (voir fiche n°16) |
| **Partenariat et pilotage** | Union Européenne, Région, Etat (Services Publics de l'Emploi regroupés ou non au sein des Maisons de l'Emploi), Conseils Généraux, Partenaires sociaux et économiques, Acteurs de la Formation, OPCA, CCREFP, SPER, SPEL, OPEQ, Branches professionnelles |
| **Echéancier** | - Schéma régional de la formation tout au long de la vie : juin 2006<br>- Formation comme outil de développement, renforcement de l'investissement des entreprises en matière de formation et mise en réseau des compétences : fin 2006/2007 |